

AESH



Cahier de revendications

Assemblée Générale du 16 mars 2021
Maison de quartier de Villejean à Rennes



Les personnels AESH réunis lors du stage de formation syndicale organisé par le SNFOLC 35 et le SNUDI FO 35 le mardi 16 mars 2021 dans la Maison de quartier de Villejean à Rennes, ont pris position lors de l'Assemblée Générale qui a clôturé la journée.

NON aux PIALs !

L'AG dénonce la mise en œuvre des PIALs inclus dans la loi Blanquer, dite « école de la confiance », qui vise à mutualiser les AESH pour en réduire le nombre et donc le coût. Cette loi confirme la volonté du Ministre de maintenir ces personnes en situation de précarité. Elle exige l'abandon des PIALs.

L'AG revendique le respect des notifications de la MDPH : pas de remplacements improvisés à la dernière minute lorsqu'un(e) collègue est absent(e), pas de prises en charge d'élèves non « attribués » par la MDPH, pas de notifications produites par le PIAL.

Statut, contrat, déroulement de carrière

L'AG revendique la fin des CDD renouvelables et exige un accès immédiat au CDI.

L'AG revendique la création d'un nouveau corps de fonctionnaires d'Etat pour les AESH qui le souhaitent.

L'AG revendique la possibilité pour tous les personnels de travailler à temps complet et une véritable prise en compte du travail invisible (*participation aux réunions dont les ESS, concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, gestion du matériel, encadrement des sorties, temps de déplacements entre les établissements...*). Les AESH doivent être intégrés et considérés dans les équipes enseignantes comme des collègues de travail à part entière.

L'AG revendique également que cesse la superposition des contrats : contrat avec l'Education nationale en journée, contrat avec les mairies sur les temps périscolaires. Les contrats passés avec les mairies sont encore plus précaires (respect des droits, rémunération...). L'AG demande un contrat unique par agent, contrat qui doit prendre en compte le temps de travail réel des AESH tout au long de la journée.

L'AG demande que la Commission Consultative Paritaire (CCP) puisse exercer ses prérogatives en matière d'affectation par la mise en place de commissions départementales pouvant étudier les vœux formulés par l'ensemble des AESH sur la base de la publication de l'ensemble des postes et d'un barème. Elle demande également que la CCP exerce ses prérogatives quant aux entretiens professionnels et à leur éventuelle contestation par les agents.

L'AG revendique une meilleure prise en compte des vœux des AESH dans leur affectation afin de rapprocher les agents des lieux de résidence.

L'AG exige le respect des obligations personnelles des AESH dans l'élaboration de leur emploi du temps, qui doit être pérenne, et ne pas être modifié sans leur accord.

L'AG s'étonne du fait que des AESH du département d'Ille-et-Vilaine soient encore employés par le lycée Pierre Mendès-France. Elle demande que tous les AESH dépendent directement du rectorat de Rennes.

L'AG revendique un déroulement de carrière juste, régulier et équitable, non tributaire d'entretiens professionnels opaques.

Recrutement

L'AG revendique le réemploi de tous les personnels en CDD et exigent qu'ils en soient informés avant la fin de l'année scolaire.

L'AG exige le recrutement immédiat et massif d'AESH à hauteur des besoins dans le département. Pour permettre le financement de ces nouveaux emplois, nous réclamons le retour des 240 millions rendus par le Ministre à Bercy il y a peu.

L'AG revendique la création d'une brigade de remplacement AESH à l'image des professeurs des écoles remplaçants.

Formation

L'AG revendique la mise en place de formations initiales et qualifiantes, permettant la prise en charge spécifique des situations de handicap rencontrées dans les classes.

Rémunérations

L'AG se félicite de la victoire syndicale que représente le reversement aux personnels renouvelés de l'indemnité compensatrice de hausse de CSG. Elle constate cependant que tous ne l'ont pas perçue. Elle demande donc que la procédure de remboursement soit accélérée. Elle demande enfin que l'indemnité soit versée à tous les nouveaux embauchés depuis le 1er janvier 2018.

L'AG revendique une revalorisation salariale immédiate, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice et une progression plus rapide dans les échelons.

L'AG revendique le versement des primes REP et REP + pour les AESH travaillant dans les établissements concernés.

L'AG revendique la prise en compte des temps de déplacement des AESH entre les établissements scolaires, et la rémunération de tous les frais de déplacements entre ces établissements, qu'ils soient ou non dans la même résidence administrative ou pas.

Respect des missions liées à l'inclusion

L'AG demande l'abondement des heures notifiées aux élèves en situation de handicap : ils ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel des coupes budgétaires.

L'AG revendique l'abandon de l'accompagnement mutualisé.

L'AG revendique le maintien de toutes les structures spécialisées (ITEP, IME...) : l'inclusion systématique provoque des situations de souffrance pour les élèves, les familles et les personnels.

Santé et sécurité au travail

L'AG dénonce le retard qui a été pris dernièrement dans plusieurs établissements scolaires du 35 concernant le réapprovisionnement des masques, distribués au compte goutte. Les AESH, bien souvent servis les derniers, ont dû pallier les manques de l'employeur et se fournir eux-mêmes en masques jetables. C'est inacceptable.

L'AG revendique la gratuité des tests salivaires.

L'AG exige le respect des préconisations médicales, notamment en matière d'affectation des personnels.

Pour toutes ces raisons, les AESH ayant participé à l'AG du 16 mars 2021 à la Maison de quartier de Villejean à Rennes, soutenus par les syndicats SNFOLC 35 et SNUDI FO 35, participeront à la grève le 8 avril 2021, dans le cadre de la mobilisation nationale intersyndicale.

Ils sont déterminés et poursuivront la bataille jusqu'à obtention de leurs revendications.